

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2019**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, M. Patrick CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
- votants par procuration	6 (puis 5, M. Patrick CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
- absents	2
- total des votants	27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 8 avril 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-six mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

**Étaient présents :**

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19), Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Fabiola ANQUETIL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK (pour une partie de la séance, M. CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
M. Xavier PICAVET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE

**Absents :**

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Frédéric LE PAGE est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.54/04.19**

**Objet :** Budget Ville  
Opération de construction de 15 maisons individuelles  
97, rue Goubermoulins  
3F IMMOBILIERE BASSE SEINE  
Garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations  
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

**Délibération n°: D.54/04.19**

**Objet :** Budget Ville  
Opération de construction de 15 maisons individuelles  
97, rue Goubermoulins  
3F IMMOBILIERE BASSE SEINE  
Garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations  
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que la société 3F Immobilière Basse Seine est propriétaire d'un terrain situé 97, rue Goubermoulins à Lillebonne sur lequel était édifié un immeuble de 50 logements qui a fait l'objet d'une démolition complète en 2017. En lieu et place de cet immeuble, ladite société prévoit la construction de 15 maisons de ville, de types 4 et 5, accolées les unes aux autres et destinées à la location.

Par courrier en date du 27 février 2019, la société 3F Immobilière Basse Seine a sollicité un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 50 %, pour quatre prêts (PLUS, PLUS FONCIER, PLAÏ et PLAÏ Foncier), d'un montant total garanti de 1 121 952 €, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de construction précisée ci-dessus. En contrepartie de cette garantie, la société 3F Immobilière Basse Seine réservera 3 logements à la Ville de Lillebonne.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code Civil et notamment son article 2298,

Considérant que la société 3F Immobilière Basse Seine a décidé de contracter un prêt d'un montant total de 2 243 904 euros pour la construction de 15 maisons individuelles à Lillebonne.

Considérant que ladite société sollicite un accord de principe sur la garantie de Ville de Lillebonne, à hauteur de 50 %, soit 1 121 952 euros pour les prêts qu'elle envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations,

Considérant que les caractéristiques prévisionnelles de ces prêts sont les suivantes :

- Prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)

Montant du prêt : 1 550 000 euros

Montant garanti : 775 000 euros

Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,35 %

*Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.*

Durée : 40 ans

**Délibération n°: D.54/04.19**

**Objet :** Budget Ville  
Opération de construction de 15 maisons individuelles  
97, rue Goubermoulins  
3F IMMOBILIERE BASSE SEINE  
Garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations  
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

• Prêt PLUS FONCIER

Montant du prêt : 286 520 euros

Montant garanti : 143 260 euros

Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,35 %

*Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.*

Durée : 50 ans

• Prêt PLAI (Prêt Logement Aidé à Intégration)

Montant du prêt : 335 000 euros

Montant garanti : 167 500 euros

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0,55 %

*Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.*

Durée : 40 ans

• Prêt PLAI FONCIER

Montant du prêt : 72 384 euros

Montant garanti : 36 192 euros

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0,55 %

*Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.*

Durée : 50 ans

**Délibération n°: D.54/04.19**

**Objet :**  
**Budget Ville**  
**Opération de construction de 15 maisons individuelles**  
**97, rue Goubermoulins**  
**3F IMMOBILIERE BASSE SEINE**  
**Garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations**  
**Demande d'accord de principe du Conseil Municipal**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de quatre prêts d'un montant total garanti de 1 121 952 euros, souscrit par la société 3F Immobilière Basse Seine auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,

